

LA LETTRE DE XAVIER PAPER

WWW.XAVIERPAPER.COM

Numéro 56

Février 2013

"Article publié le 25 janvier 2013 sur www.lasyntheseonline.fr "

GROUPE FLO : DES UGT REGROUPANT PLUSIEURS MARQUES

En période de crise économique et de fragilité financière des entreprises, l'application des normes IFRS suppose, entre autres, de faire une application stricte des dispositions de la norme IAS 36 (*Dépréciation d'actifs*) afin de s'assurer, en particulier, que les actifs incorporels (écarts d'acquisition, marques, droits au bail...) figurant au bilan des entreprises ne sont pas surévalués. La mise en œuvre des tests de dépréciation, également qualifiés d'impairment tests dans la version anglaise de la norme IAS 36, suppose, au préalable, de procéder au découpage le plus pertinent possible de l'entreprise en unités génératrices de trésorerie, UGT en abrégé. L'enjeu final, en termes d'impact sur le compte de résultat, est de taille ; en effet, plus un groupe est constitué d'un nombre important d'UGT, plus la probabilité de dépréciation des actifs incorporels est grande. A l'inverse, plus un groupe est constitué d'un faible nombre d'UGT, plus la probabilité de dépréciation des actifs incorporels se trouve réduite ; en effet, dans cette dernière hypothèse, il y a de fortes chances que les moins-values latentes concernant certains actifs soient compensées, en tout ou partie, par des plus-values latentes concernant d'autres actifs de la même UGT.

LA DEFINITION ET LES CARACTERISTIQUES D'UNE UNITE GENERATRICE DE TRESORERIE SELON LA NORME IAS 36

Dans sa partie relative aux définitions (§.6), la norme IAS 36 définit une unité génératrice de trésorerie comme suit :

« Une unité génératrice de trésorerie est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs ».

Dans sa formulation, cette définition est assez générale. Elle est néanmoins complétée par différentes précisions développées ci-après, étant fait observer que, comme souvent lorsqu'il s'agit d'interpréter et d'appliquer les normes IFRS, la norme IAS 36 fait appel au jugement et à la connaissance de l'entreprise.

Les modalités de détermination et de découpage des UGT doivent traduire fidèlement la stratégie de l'entreprise (finalité de détention des actifs et des goodwill, définition des secteurs d'activité) et l'organisation de son système de prévision budgétaire, de son contrôle de gestion et de son système comptable. A ce titre, on considère habituellement que la notion d'UGT est à rapprocher de la notion de centre opérationnel en matière de contrôle de gestion.

De manière générale, la notion d'indépendance des entrées de trésorerie générées par les UGT dépend du niveau auquel le management gère ses activités et du niveau retenu pour les besoins du suivi du retour sur investissement. Ces critères doivent s'apprécier à la lumière des paragraphes 69 et 82 de la norme IAS 36 qui apportent les précisions suivantes :

« Les entrées de trésorerie sont des entrées de trésorerie et équivalents de trésorerie reçus de tiers extérieurs à l'entité. Pour identifier si les entrées de trésorerie générées par un actif (ou un groupe d'actifs) sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs (ou groupes d'actifs), une entité considère différents facteurs, y compris la manière dont la direction gère les activités de l'entité (telle que par ligne de produits, secteur d'activité, implantation individuelle,

district, ou région) ou la manière dont elle prend ses décisions en matière de poursuite ou de sortie des actifs et des activités de l'entité... ». (§.69)

« L'application des dispositions du paragraphe 80 conduit à effectuer un test de dépréciation du goodwill à un niveau qui reflète la façon dont une entité gère ses activités et à laquelle le goodwill serait naturellement lié. Par conséquent, la mise au point de systèmes d'informations supplémentaires n'est généralement pas nécessaire ». (§.82)

Par ailleurs, la norme IAS 36 retient au paragraphe 70, parmi les critères permettant d'identifier une UGT, le critère du « marché actif pour la production », tel que défini ci-après :

« S'il existe un marché actif pour la production résultant d'un actif ou d'un groupe d'actifs, cet actif ou ce groupe d'actifs doit être identifié comme une unité génératrice de trésorerie, même si la production en tout ou partie est utilisée en interne... » (§.70)

LE CAS DE GROUPE FLO

Dans son document de référence 2011, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (ci-après l' « **AMF** ») le 6 avril 2012, Groupe Flo indique :

« Groupe Flo est structuré autour de 302 restaurants (165 en propre et 137 en franchise) et 3 secteurs opérationnels distincts et opérationnels :

- la Restauration à Thème (Hippopotamus, Tablapizza, Taverne de Maître, Bistro Romain),
- les Brasseries,
- les Concessions ». (Page 17, §.1.6.1 - Présentation générale)

« Lorsque la valeur actuelle des flux futurs de trésorerie dégagés par l'UGT (branche d'activité) est inférieure à la valeur nette comptable des actifs testés attachés à cette UGT, alors ces actifs sont dépréciés à hauteur de la différence ». (Page 122, §.5 - Ecart d'acquisition)

L'information financière présentée par Groupe Flo met en évidence qu'à une UGT donnée ne correspond pas nécessairement une seule et unique marque ; en effet, l'UGT Restauration à Thème (branche d'activité Restauration à Thème) regroupe quatre marques distinctes : Hippopotamus, Tablapizza, Taverne de Maître Kanter et Bistro Romain. En outre, près de la moitié des restaurants de Groupe Flo étant exploités en franchise, on peut également en conclure qu'un réseau de franchise multi-enseignes est susceptible de constituer une seule et unique UGT.

Au sens de la norme IAS 36, cela signifie que les recettes générées par la clientèle de ces quatre enseignes, ou par les réseaux de franchise correspondants, sont interdépendantes.

PAPER AUDIT & CONSEIL

222, boulevard Pereire
75017 Paris, France
+33 1 40 68 77 41
www.xavierpaper.com

Xavier Paper
+33 6 80 45 69 36
xpaper@xavierpaper.com

Patrick Grinspan
+33 6 85 91 36 23
pgrinspan@xavierpaper.com